

COMMUNE DE FRONCLES

---ooOoo---

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2016

Le vingt-trois septembre deux mille seize, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Froncles à 19 h 00, sous la présidence de M. Patrice VOIRIN, Maire.

Présents : M. Patrice VOIRIN, Mmes Céline AMAR, Annick CATTANI, Séverine DURNÉ, Virginie REBOUT, Chantal VAUTHIERS, Annie WYSOCKI, MM. Jean Louis BERNAND, Stéphane JAUVAIN, Jérôme LEJOUR, Luc NOIROT, Pascal SCHMITT

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Isabelle PELTIER à Mme Annie WYSOCKI, Mme Christelle BLANC à Mme Virginie REBOUT, M. Jean-Pierre DERREZ à M. Patrice VOIRIN, M. Gilbert KUHNER à M. Luc NOIROT

Absents : Mme Pascale DA SILVA, MM. Alexandre SAUVAGE, Jacques RAGOT

Secrétaire : Mme Annie WYSOCKI

RÉSUMÉ

Le procès verbal de la dernière session est approuvé à l'unanimité.

1) Convention Médiathèque

Afin de formaliser le partenariat entre le Conseil Départemental et la Commune de Froncles, le Conseil Départemental a envoyé une convention qui organise le fonctionnement de notre bibliothèque et les engagements des deux parties.

Cette convention précise notamment le niveau de classification (niveau 2) dont relève notre structure au regard des indicateurs de fonctionnement c'est-à-dire des heures d'ouverture par semaine, au public (7h) et aux scolaires (3 h) de notre bibliothèque soit 10 heures.

A ce titre, le budget alloué par la commune à la médiathèque de Froncles est de 2500 €.

Les outils mis à disposition par la médiathèque départementale de la Haute-Marne dépendent du niveau de classification et donc du budget alloué à la bibliothèque par la commune. Ils sont divers : Passage du Bibliobus 3 fois par an pour les livres, passage du Médiabus 2 fois par an pour les CD-DVD, navette mensuelle (pour les réservations en ligne faites par Mme BELBEZIER et pour la valise thématique), proposition de spectacles.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention pour le fonctionnement de la bibliothèque.

2) Convention Accès forestier

Dans la forêt communale de Froncles, plus précisément dans le canton de la ferme de Brouville, il est prévu la création d'une route empierrée avec place de dépôt et de retournement empierrée et création de surlargeurs empierrées avec places de dépôt en terrain naturel.

Pour information, la maîtrise d'œuvre est attribuée à l'ONF qui est chargée de lancer les consultations d'entreprise pour un démarrage des travaux en 2017.

Il convient de signer une convention avec le Département relative à l'aménagement d'un accès forestier sur le RD 253 pour occupation du domaine public.

Cette convention d'une validité d'un an stipule que la Commune a en intégralité les charges d'entretien et d'exploitation de l'accès.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

3) Convention suivi agronomique

Dans le cadre du suivi agronomique de l'épandage des boues de la station d'épuration de Froncles, la commune de Froncles confie cette mission à la Chambre de l'Agriculture qui fournit un appui technique comprenant :

- Le plan prévisionnel de fumure sous réserve d'informations de l'exploitant
- Les conseils de fumure complémentaires aux agriculteurs
- La surveillance de la réalisation des analyses de boues et de terre
- Le registre des épandages

Pour la commune de Froncles, au vu des quantités produites de boues soit environ 300 m3 par an, les analyses de boues sont effectuées 2 ou 3 fois par an.

Monsieur le Maire informe que dernièrement, 120 m3 de boues ont été épandues en septembre sur la parcelle appartenant au Gaec les Belles Fontaines d'une superficie de 4,5 ha.

Suite à la mise en place de la Mission de Valorisation Agricole des Déchets en Haute-Marne (MVAD), le suivi agronomique est partiellement pris en charge par les financeurs de la Mission (Agences de l'eau, Conseil Départemental et Chambre de l'Agriculture), il restera à la charge de la Commune un forfait de 600 € HT par an.

Les conseillers municipaux autorisent Monsieur le Maire à signer la convention 'station' pour le suivi agronomique de l'épandage des boues de Froncles pour l'année 2016.

4) Coupes de bois 2017

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent :

1) L'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2017 des parcelles ci-dessous

▪ **Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)**

Parcelles	Surface (ha)	Type de coupe
54c, 62a	6,1 ha	Amélioration
77a, 78a	6,98 ha	Amélioration
96a, 103a, 104a	13,5 ha	Amélioration

▪ **Parcelles dont le passage est sollicité en complément (coupes non réglées)**

Parcelles	Surface (ha)	Type de coupe
14p, 18p, 19p, 24p, 25p, 31p	0,72 ha	Emprise Route Forestière

- **Parcelles dont le passage est reporté ou supprimé (transition d'aménagement forestier)**

Parcelles	Type de coupe	Justification
10c, 15c, 16a, 33a, 43a, 75a, 76a, 101, 102 et 105	Amélioration	Transition d'aménagement forestier, passage en coupe non justifié dans l'aménagement précédent

2) La vente en bloc et sur pied et la vente sur pied des arbres de futaies affouagères par les soins de l'O.N.F. et délivrance du taillis, houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux affouagistes

- **Vente en bloc et sur pied par les soins de l'O.N.F. des parcelles :**

Parcelles	Composition	Année de mise en vente
14p, 18p, 19p, 24p, 25p, 31p	Un lot regroupant BO et BI	2016

- **Vente sur pied des arbres de futaies affouagères par les soins de l'O.N.F. et délivrance du taillis, houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux affouagistes**

Parcelles	Composition	Année de vente des grumes	Année de délivrance
77a, 78a	Taillis délivré (2017) / 1 lot de grume (vente sur pied 2018) / Houppiers délivrés (2018)	2018	2017
96a, 103a, 104a	Taillis délivré (2017) / 1 lot de grume (vente sur pied 2018) / Houppiers délivrés (2018)	2018	2017

- Produits mis en vente :
 - Chênes, frênes, érables, fruitiers, ormes, hêtres à partir de 35 cm de diamètre
 - Autres feuillus à partir de 35 cm de diamètre
- Découpe des arbres mis en vente : découpe normale à 25 cm de diamètre pour toutes les essences
- Délai d'abattage : 15 février n+1 (clause futaie affouagère avec obligation d'abattage avant cette date)

5) Avenant au bail commercial de la Poste

La Poste évolue et le courrier ne se trie plus sur Froncles. Le local à cet effet n'est donc plus utilisé. Ainsi, il est prévu la restitution de l'ancien local de tri du courrier de la Poste d'une superficie de 59 m² ; ce local servira entre autres à réaliser les travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité de la Mairie.

A cet effet, il convient de signer un avenant au bail commercial définissant les travaux à la charge du bailleur (création d'une porte dans les sanitaires du bureau de poste, cloisonnement des 2 portes en parpaing) et ceux à la charge du preneur (dépose alarme, micro...)

L'avenant prévoit également un nouveau loyer de 1500 € par an pour une superficie de 58 m² (1703.12 € pour 117m² auparavant).

Les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, M. le Maire à signer l'avenant au bail commercial de la Poste.

6) Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal par délibérations en date du 22/07/2009 puis en date du 21/10/2010.

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Communautaire a débattu des orientations générales du PADD lors de sa séance du 28 juillet 2015.

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables doit également être débattu au sein du Conseil Municipal de chaque commune membre de l'EPCI.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de débattre des orientations générales du PADD à l'issue de l'exposé de Monsieur le Maire.

Le PADD est le document qui présente le socle des orientations du futur PLUI en cours d'élaboration. Le PADD du PLUI de la CCBBVF comporte 4 axes principaux :

- Axe A : Développer et améliorer l'habitat
- Axe B : Intensifier le développement économique et touristique
- Axe C : Considérer les déplacements au cœur du projet de développement territorial
- Axe D : Adapter le développement du territoire à un patrimoine environnemental sensible.

A l'issue de la présentation synthétique de ces 4 axes, Monsieur Le Maire déclare le débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUI de la CCBBVF ouvert.

Mme DURNÉ s'interroge sur la limitation de la surface des terrains constructibles.

M. JAUVAIN répond que c'est la loi Alur qui l'impose.

M. VOIRIN rappelle que le PLUI est une compétence de notre EPCI, document qui sera valable sur l'ensemble de notre territoire c'est-à-dire toutes les communes membres de la Communauté de Communes du Bassin de Bologne Vignory Froncles. Certes, de nouveaux textes de loi limitent les empreintes des zones constructibles et obligent à construire en priorité dans les 'dents creuses'.

M. JAUVAIN voit, au travers du PLUI, une opportunité de développer le territoire autour de 3 axes qui lui semblent essentiels :

- Préserver les espaces naturels, la biodiversité
- Se développer en étant économe c'est-à-dire revoir la consommation du foncier en protégeant les terres agricoles, les bois...
- Revoir les déplacements et favoriser notamment la liaison ferroviaire qui n'est pas, par ailleurs, développée dans le document du PADD. IL faut apprendre à se déplacer autrement, ne plus utiliser systématiquement l'automobile mais plutôt les transports en commun et pour la commune de Froncles le train en priorité ; la commune a en effet déjà fait de nombreux efforts et permis le maintien de notre gare.

M. JAUVAIN compléterait le point sur la préservation des espaces naturels et forestiers en accentuant sur l'utilisation des équipements déjà construits tels que les écoles, le collège...

M. le Maire a répondu aux interrogations de Mmes DURNÉ et REBOUT concernant les zones agricoles du zonage.

7) Vente d'un véhicule

M. le Maire demande l'autorisation aux conseillers municipaux de vendre le bus communal qui devient vétuste et ne circule plus.

Il informe que la commune a déjà plusieurs propositions pour ce bus.

Les membres du Conseil Municipal, autorisent, à l'unanimité, la vente du bus communal.

8) Demande de subvention pour un voyage scolaire

Le Collège Marie Calvès a organisé un séjour en Angleterre du 23 au 26 mai 2016 pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}.

La somme demandée aux familles s'élève à 210 €, après participation du Foyer Socio-Educatif de l'établissement et du SITS.

A ce titre, la commune a été sollicitée pour accorder une aide financière, qui a pour but de réduire les frais de séjour des 27 élèves franclois qui ont participé à ce voyage.

Les conseillers municipaux décident d'accorder, à l'unanimité, la somme de 1500 € pour la participation de la commune à ce séjour.

EXERCICE DES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire fait part de sept ventes survenues sur la Commune pour lesquelles il n'a pas exercé de droit de préemption urbain.

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 20 h 00.

Le Maire,

Dr P. VOIRIN